

Programme d'Accompagnement Personnalisé

Au **CIM** l'enseignement de tous nos élèves se fait dans des classes régulières. Cependant, nous accueillons un nombre limité de demandes provenant de la part de parents qui ont des enfants à besoins éducatifs spécifiques minimes. Ces besoins peuvent être liés à des difficultés d'apprentissage bien déterminées : retard au niveau du langage et de la communication, élèves avec des problèmes sociaux ou émotionnels ou encore des élèves ayant cumulé des lacunes à cause du changement continu de systèmes scolaires. Nous ne disposons que de facilités limitées pour les élèves souffrant d'un handicap physique.

L'objectif du **Programme d'Accompagnement Personnalisé** est de fournir aux élèves à besoins particuliers le support requis sur les plans académique, comportemental et émotionnel en vue de développer au maximum leurs potentiels. Le **CIM** reconnaît l'importance d'impliquer les élèves, les parents et les tuteurs, les enseignants, l'équipe du service scolaire, les directeurs et l'administration dans un processus de collaboration dans le but d'assurer des services spécifiques aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le **CIM** assure différents genres de service d'aide à partir de l'Ecole primaire jusqu'en terminale. Les domaines de soutien scolaire incluent des accommodations ou des adaptations pédagogiques, une guidance et un suivi en classe, une implantation d'un **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)** selon un suivi individualisé ou en groupe de soutien.

Le **CIM** n'offre pas un programme complet d'éducation spécialisée. L'élève candidat à ce programme est identifié à travers la **section E** dans le formulaire d'admission de l'élève: soumission du livret scolaire de l'école précédente, entrevue avec l'élève et les parents et des tests d'entrée. Les services divers proposés engendrent des frais supplémentaires à la charge des parents de l'élève.

Une fois les besoins identifiés, le bureau d'admission révisé la demande. Une réunion posthume avec la famille ou une demande d'informations additionnelles pourraient être envisagées, afin que le processus d'admission soit entamé. Des informations supplémentaires peuvent inclure des travaux antécédents pour l'élève, le plus récent **PPRE**, des diagnostics/rapports provenant des professionnels externes (bilan psychopédagogiques, bilan orthophonique, un bilan psychomoteur /ergothérapie). L'admission de l'élève se fera en fonction des besoins particuliers de l'élève et de la famille à la fois, sur le plan individuel (cas par cas) en se basant sur différentes sources d'information. L'implication additionnelle d'une ressource externe pourrait être considérée nécessaire en vue de permettre à l'école de mettre en place un programme approprié aux besoins de l'élève. Le **CIM** admettra alors les élèves qui pourront répondre à ses attentes.

